

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 31 MARS 2016**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 31 mars 2016.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « [op3ft.org](http://op3ft.org) », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20160331/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20160331/access.html>

Le 31 mars 2016, à 13h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
- Résultats du concours *Frogans Awards 1*,
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 7*,

- Actions de promotion menées par l'OP3FT,
- Adoption du document « Procédure de confirmation juridique des adresses Frogans enregistrées avant 2006 »,
- Publication de nouvelles versions des ressources liées à la spécification technique FSDL 3.0,
- Publication de nouvelles versions du logiciel « Frogans Player pour Développeurs »,
- Publication de nouvelles versions de la bibliothèque logicielle FSDL,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **RÉSULTATS DU CONCOURS *FROGANS AWARDS 1***

Le Conseil d'administration prend acte que les captures d'écran et le code source des sites Frogans ayant été présentés lors du premier concours de réalisation de sites Frogans, intitulé *Frogans Awards*, dont la finale a eu lieu en direct lors de la *Frogans Technology Conference 6* le 16 février 2016, ont été publiés sur le site Web « [conference.frogans.org](http://conference.frogans.org) » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://conference.frogans.org/fr/resources/ftc6/awards-results.html>
- en anglais : <https://conference.frogans.org/en/resources/ftc6/awards-results.html>

## **ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 7***

Dans le prolongement de sa décision du 8 mars 2016 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 7*, le Conseil d'administration prend acte de l'avancement des travaux préparatoires réalisés par l'équipe promotion.

Ces travaux préparatoires incluent l'organisation des *Frogans Awards 2*, la deuxième édition du concours de création de sites Frogans, dont la finale aura lieu en direct lors de la conférence.

## **ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT**

Dans le prolongement de sa décision du 7 janvier 2016 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2016, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication, l'OP3FT a participé à la réunion ICANN 55, un événement organisé par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) du 5 au 10 mars 2016 ;
- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des entrepreneurs du secteur de l'Internet, l'OP3FT organise une mission de promotion à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour présenter la technologie Frogans à des acteurs de l'Internet de ces pays entre le 10 et le 15 mai 2016 ;
- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle, l'OP3FT participera à la réunion INTA 138, la prochaine conférence annuelle de l'International Trademark Association (INTA) qui se tiendra à Orlando (USA) du 21 au 25 mai 2016. À cette occasion, l'OP3FT publiera un annuaire mondial gratuit en ligne référençant des prestataires offrant des services de surveillance d'adresses Frogans. Pour rappel, l'INTA est une association mondiale regroupant des avocats et des conseils en propriété industrielle ainsi que des titulaires de marques. Les réunions annuelles de l'INTA rassemblent plusieurs milliers de participants.

## **ADOPTION DU DOCUMENT « PROCÉDURE DE CONFIRMATION JURIDIQUE DES ADRESSES FROGANS ENREGISTRÉES AVANT 2006 »**

L'équipe juridique présente la dernière version de travail du document « Procédure de confirmation juridique des adresses Frogans enregistrées avant 2006 ».

Ce document détaille la procédure de confirmation juridique des adresses Frogans enregistrées avant 2006. Cette procédure s'adresse à toute personne, individu ou organisation, qui a enregistré une adresse Frogans au début du projet Frogans entre 2001 et 2005, lors des premiers tests publics de la technologie Frogans, et qui souhaite conserver l'enregistrement de cette adresse Frogans dans le Frogans Core Registry (FCR).

La confirmation d'une adresse Frogans enregistrée avant 2006 par son titulaire entraîne l'adhésion de ce titulaire à l'environnement juridique en vigueur applicable à tous les utilisateurs de la technologie Frogans.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter le document « Procédure de confirmation juridique des adresses Frogans enregistrées avant 2006 ».

Ce document sera publié sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/pre-2006/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/pre-2006/access.html>

Le Conseil d'administration décide de confier à l'équipe juridique la mise en œuvre de cette procédure en collaboration avec l'Opérateur du FCR, incluant la fixation des délais de réponse.

## **PUBLICATION DE NOUVELLES VERSIONS DES RESSOURCES LIÉES À LA SPÉCIFICATION TECHNIQUE FSDL 3.0**

Pour rappel, la spécification technique Frogans Slide Description Language (FSDL) est utilisée pour créer et publier des sites Frogans sur l'Internet ou dans les intranets. Les documents FSDL sont échangés entre le logiciel Frogans Player et le serveur où est hébergé le site Frogans.

La version 3.0 de la spécification technique FSDL est en cours d'élaboration par les équipes techniques.

En attendant la publication de la version 3.0 de la spécification technique FSDL, des ressources ont été élaborées par les équipes techniques pour permettre aux développeurs de faire leurs premiers pas avec le langage FSDL et de réaliser leurs premiers sites Frogans :

- *FSDL 3.0 Recap – Elements and Attributes* : ce document présente un résumé des éléments et attributs définis dans la spécification technique FSDL 3.0
- *Frogans Slide Description Language (FSDL) 3.0 - Extract* : ce document présente des extraits de la spécification technique FSDL 3.0

Le Conseil d'administration prend acte que des nouvelles versions de ces documents, rédigés en anglais, ont été publiées sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/fsdl/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/fsdl/access.html>

## **PUBLICATION DE NOUVELLES VERSIONS DU LOGICIEL « FROGANS PLAYER POUR DÉVELOPPEURS »**

Pour rappel, Frogans Player est le logiciel gratuit, facile à utiliser, sûr et léger, qui permet de naviguer sur les sites Frogans. Il est développé, mis à jour et distribué par l'OP3FT.

Le logiciel Frogans Player est en cours de développement par les équipes techniques.

En attendant la mise à disposition du logiciel Frogans Player, une version appelée « Frogans Player pour Développeurs » a été développée par les équipes techniques afin de permettre aux développeurs de créer et de tester leurs premiers sites Frogans. Cette version est destinée aux développeurs qui souhaitent contribuer au développement du langage FSDL et de Frogans Player.

Le Conseil d'administration prend acte que des nouvelles versions du logiciel « Frogans Player pour Développeurs », incluant diverses améliorations, ont été publiées en anglais.

Ces nouvelles versions du logiciel « Frogans Player pour Développeurs » sont disponibles sur les plateformes Windows, Mac OS X et Linux pour les ordinateurs fixes ou portables :

- plateforme Windows : versions Alpha 0.7.1, 0.8.1, 0.9.1 et 0.10.1
- plateforme Mac OS X : versions Alpha 0.7.1, 0.8.1, 0.9.1 et 0.10.1
- plateforme Linux : versions Alpha 0.7.1, 0.8.1, 0.9.1 et 0.10.1

Le logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est publié sur le site Web de téléchargement de Frogans Player « get.frogans ».

## **PUBLICATION DE NOUVELLES VERSIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE LOGICIELLE FSDL**

Pour rappel, la bibliothèque logicielle FSDL est l'implémentation de référence de la spécification technique FSDL. Elle permet d'analyser et de valider des documents FSDL, et de les rendre en tant que slides Frogans. La bibliothèque logicielle FSDL est développée, mise à jour et distribuée par l'OP3FT.

La bibliothèque logicielle FSDL est destinée aux développeurs qui souhaitent créer un logiciel tel qu'un outil-auteur ou un CMS (*Content Management System*), implémenté sous la forme d'une application desktop ou d'une application basée sur le Web.

La bibliothèque logicielle FSDL est en cours de développement par les équipes techniques.

En attendant la mise à disposition de la bibliothèque logicielle FSDL, une version Alpha de cette bibliothèque a été développée par les équipes techniques. Cette version est destinée aux développeurs qui souhaitent contribuer au développement du langage FSDL et de la bibliothèque logicielle FSDL.

Le Conseil d'administration prend acte que des nouvelles versions de la bibliothèque logicielle FSDL, incluant diverses améliorations, ont été publiées en anglais.

Ces nouvelles versions de la bibliothèque logicielle FSDL sont disponibles sur les plateformes Windows, Mac OS X et Linux : versions Alpha 0.7.1, 0.8.1, 0.9.1 et 0.10.1

La bibliothèque logicielle FSDL est publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 15h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540